




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-141**

Séance publique du

13 avril 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180413- lmc1131588-DE-1-1
Date de signature : 17/04/2018
Date de réception : mardi 17 avril 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : AVENANT N°1 PORTANT TRANSFERT DU MARCHÉ N° A17-086 INSTALLATION ET MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ LOT N° 2 (TÉLÉSURVEILLANCE) A LA SOCIÉTÉ NEXECUR PROTECTION

Le 13 avril 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/04/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Alexandre GALLESE à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Josyane SOLARI à Madame Irène MALAUZAT, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2018

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : AVENANT N°1 PORTANT TRANSFERT DU MARCHÉ N° A17-086 INSTALLATION ET MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ LOT N° 2 (TÉLÉSURVEILLANCE) A LA SOCIÉTÉ NEXECUR PROTECTION- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n°2017-258 du 23 juin 2017, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer le marché n°A17-086 d'installation et de maintenance des équipements de sécurité – lot n° 2 (Télé-surveillance) avec la société TELSUD.

Le marché a été conclu pour un montant minimum de 30 000 € HT et maximum de 120 000 € HT par période, et pour une durée initiale d'une année à compter du 1er janvier 2018, renouvelable trois fois un an.

Dans le cadre d'une opération de fusion par voie d'absorption, la société TELSUD a été absorbée par la société NEXECUR PROTECTION en date du 31 décembre 2017. Cette fusion a eu pour effet la dissolution de TELSUD sans liquidation, au bénéfice de NEXECUR PROTECTION, société récupérant l'intégralité des éléments d'actifs et de passifs du patrimoine de TELSUD.

Par conséquent, le marché n°A17-086, attribué initialement à la société TELSUD par la commission d'appel d'offres du jeudi 12 octobre 2017, a intégré le patrimoine de la société NEXECUR PROTECTION depuis le 31 décembre 2017.

Les services de la Ville ont été informés de cette opération de restructuration du titulaire initial postérieurement à la notification du marché public. L'avenant n°1 portant transfert du

marché n° A17-086 qui vous est présenté a pour but d'acter la modification du marché public, dans les conditions de l'article 139-4°-b du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La Ville d'Aix-en-Provence s'est assurée, conformément à une jurisprudence constante du Conseil d'Etat et rappelée dans un avis du 8 juin 2000 (n° 364 803), des capacités professionnelles et financières de la société NEXECUR PROTECTION, condition même de la cession, par le cessionnaire qui constitue son nouveau titulaire, de l'ensemble des droits et obligations résultant du marché défini ci-dessus.

Par conséquent, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** : l'avenant n°1 portant transfert du marché n°A17-086 « Installation et de maintenance des équipements de sécurité – lot n° 2 (Télésurveillance) » avec la société NEXECUR PROTECTION.

- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint aux Marchés Publics, à le signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

DL.2018-141 - AVENANT N°1 PORTANT TRANSFERT DU MARCHE N° A17-086
INSTALLATION ET MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ LOT N° 2
(TÉLÉSURVEILLANCE) A LA SOCIÉTÉ NEXECUR PROTECTION-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



AIX en PROVENCE
LA VILLE

DGAS Aménagement Urbain,
Etudes Juridiques & Marchés Publics
Direction des Marchés Publics
DC

**INSTALLATION ET DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE
SECURITE**

-
LOT N° 2 (TELESURVEILLANCE)

MARCHÉ N° A17-086 NOTIFIÉ LE 17 NOVEMBRE 2017
AVEC LA SOCIETE TELSUD SAS

AVENANT N°1
PORTANT TRANSFERT DU MARCHE CONCERNÉ
DE LA SOCIETE TELDUS A LA SOCIETE NEXECUR PROTECTION

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ INITIAL :

1.1 – Identification du marché

Marché N°A17-086 : notifié le 17 novembre 2017 à la Société TELSUD SAS.

Objet et forme du marché : Accord-cadre mono attributaire à bons de commande passé en procédure d'appel d'offres ouvert dont le seuil minimum HT annuel est fixé à 30 000 € et son seuil maximum HT annuel est de 120 000 €.

Durée du marché :

Le marché a été conclu pour une durée initiale d'une année à compter du 1er janvier 2018, renouvelable trois fois un an.

1.2 – Identification des cocontractants

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- D'autre part, la société TELSUD SAS, représentée par M. Laurent MALLET, directeur des opérations, numéro SIRET 378 447 957 00028 et domiciliée 451 rue Louis Lepine – 34000 MONTPELLIER.

2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :

ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL

Dans le cadre d'une opération de fusion par voie d'absorption, la société TELSUD SAS a été absorbée par la société NEXECUR PROTECTION SAS en date du 31 décembre 2017. Cette fusion a eu pour effet la dissolution de TELSUD SAS sans liquidation, au bénéfice de NEXECUR PROTECTION SAS, société récupérant l'intégralité des éléments d'actifs et de passifs du patrimoine de TELSUD SAS.

Par conséquent, le marché n°A17-086, attribué initialement à la société TELSUD SAS par la commission d'appel d'offres du jeudi 12 octobre 2017, a intégré le patrimoine de la société NEXECUR PROTECTION SAS depuis le 31 décembre 2017.

La connaissance par les services de la Ville de cette opération de restructuration du titulaire initial étant postérieure à la notification du marché public, le présent avenant n°1 a pour but d'acter la cession du marché n° A17-086 à la société NEXECUR PROTECTION SAS, représentée par Monsieur Frédéric MADALLE en sa qualité de Président, dont le siège social est 13 rue de Belle Ile, 72190 COULAINES, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le numéro 799 869 342 RCS Le Mans.

Cet acte constitue une modification du marché public, dans les conditions de l'article 139-4°-b du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le présent avenant n°1 a donc pour objet le transfert du marché n°A17-086 de la société TELSUD SAS à la société NEXECUR PROTECTION SAS.

